

Annexe au règlement intérieur des accueils périscolaires gérés en régie par la Communauté Urbaine du Grand Reims

Pôle Territorial de la Vallée de la Suippe

Adresses des accueils

- Groupe scolaire « Suippe des Marais » - Auménancourt - 28 rue de la Maison Rouge
- Groupe scolaire René Chazot – Bazancourt - 19 rue de l'Espérance
- Groupe scolaire « La Pouprie » - Boulton sur Suippe- Place de la Mairie
- Groupe scolaire « La Doline » - Warmeriville - 3 rue Françoise Dolto

Horaires des accueils

Auménancourt, Bazancourt et Warmeriville :



Boulton sur Suippe :



Inscription

Les demandes d'inscriptions ou de modifications se font obligatoirement auprès du service Jeunesse à Bazancourt.

- 19 rue Gustave Haguénin : ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h
- Courriel : jeunesse.vs@grandreims.fr
- Téléphone : 03 26 91 18 82 (pas d'inscription par téléphone)

Facturation

La facturation périscolaire par la Communauté Urbaine du Grand Reims – Pôle Territorial de la Vallée de la Suipe se fait chaque mois au moyen d'un titre de paiement du Trésor Public envoyé à la famille. Le paiement s'effectue auprès de l'établissement émetteur, à l'ordre du Trésor public.

Repas et goûter

Tous les repas proposés lors de la restauration du midi (en périscolaire et en extrascolaire) sont équilibrés et respectent la réglementation GEMRCN (Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition) en vigueur. Les enfants, dans une démarche d'éducation alimentaire, sont invités à goûter aux différents aliments proposés.

En périscolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis, le goûter doit être fourni par la famille. Pour des raisons d'hygiène alimentaire, nous conseillons aux familles de ne pas donner de produits laitiers, qui se gardent normalement en zone froide.

Pour l'accueil du mercredi, le goûter est fourni par le Pôle Territorial.

Départ le soir en accueil périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Accueil S0 (16h30-17h30), S1 (17h30-18h00) et S2 (18h00-18h30) : A partir de **17h00**, les parents pourront récupérer les enfants quand ils le souhaitent, à condition de signer le cahier de décharge pour tous les départs. **Aucun départ d'enfant ne peut avoir lieu avant 17 heures.**

L'équipe de direction et d'encadrement

Elle est composée d'un directeur qui est chargé de représenter la structure et de coordonner l'équipe d'animation.

Le directeur doit faire respecter les réglementations en vigueur, assurer la bonne tenue de l'établissement et s'occuper de la gestion administrative.

Tous nos accueils sont déclarés auprès de la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale de la Marne, service de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports et respectent les taux d'encadrement :

En accueil périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire) : 1 animateur pour 18 enfants de l'élémentaire et 1 animateur pour 14 enfants de maternelle.

Accueil du mercredi en période scolaire : 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans et 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans.

LES TARIFS PERISCOLAIRES 2023 / 2024

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE		Accueil régulier		Accueil occasionnel	
		T1	T2	T1	T2
Accueil Matin 7h30-8h20	CUGR	2,05 €	2,28 €	2,24 €	2,49 €
	EXT	3,00 €	3,33 €	3,18 €	3,54 €
Accueil S0 16h30-17h30	CUGR	0,96 €	1,06 €	1,14 €	1,26 €
	EXT	1,90 €	2,11 €	2,09 €	2,32 €
Accueil S1 17h30-18h00	CUGR	0,72 €	0,81 €	0,91 €	1,01 €
	EXT	1,65 €	1,84 €	1,85 €	2,05 €
Accueil S2 18h00-18h30	CUGR	0,96 €	1,06 €	1,14 €	1,26 €
	EXT	1,90 €	2,11 €	2,09 €	2,32 €
Aide aux devoirs 16h30-17h30	CUGR	0,96 €	1,06 €	-	-

RESTAURATION

Les tarifs sont appliqués aux familles domiciliées sur le territoire de la CUGR et hors territoire de la CUGR dont les enfants sont scolarisés dans les écoles de la CUGR.

Les tarifs de restauration sont composés à 65% des frais de garderie et à 35% des frais de repas.

Tarifs spéciaux

Enfants Hors CUGR	Application de la grille
Repas si QF non renseigné	Application de la tranche la plus élevée
Enfant PAI dont le repas est fourni par la famille	Application de 65% de la tranche appliquée à la famille
Enfant en famille d'accueil (ASE)	Application de la tranche la plus basse

Coût du repas (à l'unité) basé sur le quotient familial

Tranches quotient familial	
Moins de 250	2,62 €
250 à 499	3,17 €
500 à 649	3,71 €
650 à 999	4,26 €
1000 à 1149	4,80 €
1150 à 1499	5,35 €
1500 à 1649	5,89 €
1650 à 1999	6,44 €

Pour tous les accueils, lors de retards récurrents au-delà de 18h30, une majoration de 15€ par ½ heure et par enfant sera appliquée.

**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTÉ URBAINE

MERCREDI PÉRISCOLAIRE		T1	T2
Journée	1er enfant CUGR	8,29 €	9,23 €
	2ème enfant CUGR	7,08 €	7,86 €
	3ème enfant CUGR	5,99 €	6,66 €
	Extérieur	15,68 €	17,43 €
Demi-journée	1er enfant CUGR	5,22 €	5,80 €
	2ème enfant CUGR	4,62 €	5,14 €
	3ème enfant CUGR	4,05 €	4,51 €
	Extérieur	7,85 €	8,72 €
Garderies	7h30-9h00 ou 17h00-18h30 CUGR	2,30 €	2,54 €
	7h30-9h00 ou 17h00-18h30 EXT	3,06 €	3,39 €
	1h de garde sans repas CUGR	2,09 €	2,32 €
	1h de garde sans repas EXT	3,03 €	3,36 €